

## Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle – Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 – 16 h

Bonjour tout le monde et merci à John et Amrita pour l’introduction..

Je veux aussi remercier l’Association du Barreau canadien et ses membres d’avoir une fois de plus invité la Commission du droit d’auteur à cet événement.

Je suis ravi de vous revoir tous.

Pour l’occasion, nous avons décidé de laisser tomber la présentation sur ce qu’est la Commission du droit d’auteur 101 faite l’an dernier.

Nous nous concentrerons sur les résultats pratiques de la phase 1 de la modernisation de nos opérations et sur nos plans pour l’avenir.

Nous voulons plus particulièrement expliquer à quel point les récents changements apportés aux processus et aux pratiques de la Commission sont le fruit d’une réflexion, et qu’ils ont été motivés par un engagement :

1. À répondre aux attentes des intervenants et du gouvernement, notamment à l’égard des nouveaux échéanciers établis par voie de règlement par ce dernier en 2020,
2. À faire connaître la Commission comme étant un organisme crédible, pertinent, utile et prêt pour l’avenir.

À l’automne, le président et moi-même publierons un rapport complet sur le succès obtenu lors de la phase 1 de l’initiative de modernisation de la Commission.

Mais aujourd’hui, je vous présenterai dans les grandes lignes les faits saillants de cette initiative.

## Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle – Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 – 16 h

Lara, notre secrétaire générale, vous donnera de l’information supplémentaire sur des activités et des engagements en particulier qui, selon nous, vous intéresseront.

Ensuite, il y aura une séance de questions et réponses, puis nous céderons la parole à notre président, le juge Martineau, et à notre avocat général.

Ensemble, ils discuteront d’un aspect important de notre prochain plan de transformation.

Please note that our presentations will be in English but feel free to interact and ask questions in the official language of your choice.

Les présentations se feront en anglais mais vous êtes invités à vous exprimer dans la langue officielle de votre choix.

\*\*\*

Mais tout d’abord, un peu d’histoire.

À l’instar du marché du droit d’auteur, la Commission a vécu de nombreux changements au fil des ans.

La portée de nouveaux droits et de nouvelles exceptions, la multiplication des choix en matière de droit d’auteur que doivent faire chaque jour les canadiens et les canadiens, l’importance globale de la valeur de l’industrie du droit d’auteur, voilà autant de facteurs qui influent sur la portée juridique et la valeur économique des activités visées par les tarifs et licences liés au droit d’auteur.

Tandis que les tribunaux essaient de garder le rythme, et de comprendre l’évolution en cours, la Commission fait de même dans l’exécution de son mandat d’établir des redevances « justes et équitables » sur l’utilisation de contenu protégé par le droit d’auteur.

En 2019, six mois après ma nomination, la *Loi sur le droit d’auteur* subissait sa plus récente vague de modifications, qui touchaient précisément le mandat et les processus de la Commission.

Notre grande préoccupation depuis a été de préparer la Commission à mettre en place la vision définie par le parlement, et de répondre aux attentes établies dans la réglementation quant à la rapidité de notre processus décisionnel.

## Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle – Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 – 16 h

Petite mais déterminée, notre équipe de 20 employés, un commissaire à temps plein et quatre commissaires à temps partiel, a accompli beaucoup de travail.

En 2019-2020, nous avons amorcé la phase 1 de ce que nous appelons l’initiative de modernisation de la Commission, en effectuant un examen complet de l’ensemble de nos processus et pratiques internes.

Notre objectif était de les harmoniser avec les normes fédérales en matière de gestion financière, de gestion des RH, de responsabilisation, de rendement des employés, de langues officielles, de diversité et d’inclusion et de gestion de l’information.

Nous avons fait appel à des experts externes et installé de nouveaux systèmes pour nous aider à organiser notre travail plus efficacement, en suivant les principes de gestion lean.

Nous avons mis l’efficacité et la transparence au cœur de nos valeurs organisationnelles, et avons défini une nouvelle vision.

Nous avons amélioré l’accessibilité à l’information et aux documents en ligne de la Commission en donnant un coup de jeunesse à notre site web, en plus de publier les décisions et les tarifs de la Commission dans un format consultable dans Décisia et CanLII.

Nous avons pris l’habitude de tenir des réunions informelles avec des intervenants pour discuter de différents enjeux, de solliciter leur avis et d’explorer des solutions simples à des problèmes qui nuisent à l’efficacité de nos processus de fixation des tarifs.

Nous comptons d’ailleurs poursuivre cette nouvelle pratique parce que nous en avons tiré de bons résultats sans pour autant compromettre l’équité procédurale.

Nous croyons fermement qu’en tendant ainsi la main aux intervenants nous nous assurerons que les services de la Commission correspondent à leur réalité.

Cette pratique complémente en outre les mesures du rendement plus formelles auxquelles la Commission travaille pour suivre ses progrès.

Nous avons adopté des principes de rédaction en texte clair pour communiquer les directives de la Commission sur nos processus ainsi que dans nos décisions.

Pour moi, c’est un élément clé de notre engagement à améliorer l’accès à la justice dans un domaine particulièrement complexe, surtout pour les parties et les intervenants de moindre envergure et moins expérimentés.

## Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle – Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 – 16 h

Je suis fier de dire que la Commission, mon équipe de feu, a rapidement fait siennes ces nouvelles pratiques et la nouvelle culture axée sur l’efficacité, la transparence et la prestation de service à la population canadienne.

Et je crois que c’est grâce à ce changement de culture que nous avons su relever les défis qu’a mis sur notre route la covid, maintenir la productivité dans un contexte entièrement numérique, et tenir compte des effets de la pandémie sur nos intervenants et les industries qui prennent part à nos procédures.

\*\*\*\*\*

Au cours du présent exercice, la phase 1 de notre initiative de modernisation prendra fin par la publication des *Règles de pratique et de procédure* de la Commission.

Une version sera préalablement publiée dans la Gazette ce mois-ci afin d’obtenir les commentaires des intervenants.

Ils disposeront de 30 jours pour nous les transmettre.

Nombre d’entre vous se sont déjà exprimés au moins une fois sur les nouvelles règles lors des consultations informelles menées l’an dernier, et nous avons déjà appliqué certaines règles de façons moins formelles.

Pour compléter les règles, la Commission a mis des outils et des renseignements en ligne afin d’encourager et de simplifier la participation à ses processus, en commençant par les lignes directrices sur la manière de lui soumettre une preuve économique.

Au cours des prochains mois, nous publierons des énoncés de pratique et des outils explicatifs pour accroître l’efficacité et la clarté de certaines activités liées à la Commission :

- Des lignes directrices sur la présentation conjointe d’accords sur le texte du tarif;
- Les principes pour une saine gestion du processus de demandes de renseignements.

Maintenant, j’aimerais parler rapidement de l’arriéré de travail qui, nous le savons, est un sujet de préoccupation pour certains d’entre vous.

L’initiative de modernisation de la Commission lancée en 2019 visait, d’une part, à simplifier les procédures actuelles et, d’autre part, à accélérer l’élaboration de nouvelles procédures, ainsi qu’à réduire l’arriéré de travail.

Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle –  
Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 –  
16 h

Il s’agit d’une entreprise difficile.

Comme vous le savez, contrairement à nous, la Commission a peu de contrôle sur le montant et la portée des tarifs proposés chaque année par les sociétés de gestion collective.

La Commission dispose également d’une capacité opérationnelle limitée lorsqu’il s’agit de gérer de nombreuses procédures complexes en même temps. Nous sommes 20 personnes.

Le problème de la capacité se pose aussi pour les parties, en particulier parce qu’elles subissent des pressions énormes comme celles qu’exerce la pandémie sur leurs affaires et leurs moyens de subsistance.

Nous le savons parce que les parties nous l’ont elles-mêmes dit.

Nous discutons activement avec les intervenants de notre stratégie pour réduire l’arriéré, de la manière dont nous gérons la charge de travail actuelle et de la façon dont nous tâcherons d’en limiter le volume à l’avenir.

Lara parlera plus en détail de nos réussites et des défis à relever à cet égard.

\*\*\*\*\*

Cette année, notre priorité sera de renforcer et de faire connaître le rôle de la Commission à titre de facilitatrice efficace sur le marché, et d’améliorer l’accès à la justice dans le but de protéger l’intérêt public.

Comme vous le savez, les décisions de la Commission ont des répercussions sur une gamme variée et élargie d’industries et d’entreprises, dont les stations de radio, les services de musique en ligne, les patinoires, les événements sportifs et les festivals.

Cependant, pour agir à titre de facilitatrice sur le marché, et pour établir des tarifs justes et équitables au regard de l’intérêt public ainsi que de l’acheteur et du vendeur consentants, la Commission doit rester au fait des tendances sur tous les marchés et du rôle du droit d’auteur dans les différents modèles d’affaires.

Ainsi, le manque de données constitue un problème aussi important que réel pour la Commission, car il limite sa capacité à favoriser le développement et la croissance des marchés du droit d’auteur, en particulier ceux qui évoluent rapidement et qui sont de plus en plus mondiaux et numériques.

## Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle – Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 – 16 h

Le problème peut s’aggraver si les parties, notamment les sociétés de gestion collective, sont de moins en moins nombreuses à s’adresser à la Commission.

Ce pourrait être le cas si elles ont l’impression que de s’adresser à la Commission pour avoir un tarif ne semble plus leur procurer la même valeur depuis les changements apportés à la *Loi* en 2019 et la décision York/SCC.

Ensuite, la capacité de la Commission à protéger et à servir l’intérêt public pourrait aussi être compromise si moins de parties s’adressaient à elle ou si elles choisissaient de laisser carrément tomber les processus de fixation des tarifs.

L’accès à la justice est un élément déterminant dans le service de l’intérêt public, et pour la Commission, cela signifie :

- Accroître l’accès à des renseignements de base d’une manière qui est pertinente et compréhensible pour une audience vaste et diversifiée :
  - o Appliquer les principes de langage clair dans ses communications avec les parties et le public, notamment dans les décisions, les jugements, les ordonnances et les avis; and
  - o Clarifier et simplifier nos procédures.

L’accès à la justice, c’est aussi pouvoir accéder aux ressources qui donnent des réponses à des questions de justice malgré le déséquilibre sur le plan du pouvoir et des ressources.

Pour faire face à ces défis, la Commission continuera d’explorer des approches novatrices pour s’assurer que ses activités reflètent les réalités et les pratiques exemplaires du marché, et qu’elles favorisent la tenue de négociations efficaces entre les créateurs d’œuvres protégées par le droit d’auteur et les utilisateurs de telles œuvres.

Il s’agit notamment de se pencher de nouveau sur l’accessibilité et la pertinence de notre régime d’arbitrage.

Notre président et notre avocat général aborderont ce sujet plus tard durant la séance.

Comme vous pouvez le constater, nous avons encore beaucoup de travail devant nous.

Voilà qui conclut mon tour d’horizon de la phase 1 de notre initiative de modernisation.

Je cède maintenant la parole à Lara, qui parlera plus en détail de certains problèmes qui nous ont été signalés par John comme étant particulièrement pertinents pour vous tous.

Association du Barreau canadien, Section de la propriété intellectuelle –  
Séance de discussions de la Commission du droit d’auteur, 2 juin 2022 –  
16 h

Je répondrai avec joie à vos questions et à vos commentaires après l’intervention de Lara.